



## 4.2 Objectifs du projet

Création d'un parc à thème en Isère, sur la commune de Vézeronce Curtin. Ce parc, de taille médiane, sur la biodiversité, propose aux visiteurs (scolaires, seniors, familles ..), de façon ludique, accessible et conviviale de découvrir des thématiques scientifiques et sociétales d'aujourd'hui sous un angle pédagogique, ludique, populaire, dans une halle couverte, de s'approcher d'animaux sauvages : daims, daines, faons et d'explorer la faune et la flore d'une tourbière.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est de six mois.

Il est prévu de défricher une partie de bois située le long de la route de Bourgoin, sur 70 mètres de long et 6 de large (soit 420 mètres carrés).

Une halle couverte (structure en bois démontable) sera construite ainsi qu'un bâtiment d'accueil, une promenade sera créée autour d'une tourbière.

A l'emplacement actuel d'un champ à vaches, un parc à daims clôturé sera aménagé

Un parcours avec Petit train ou piétonnier au milieu du Parc sera installé.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le grand public aura accès au Parc sur la thématique de la biodiversité, à partir de l'environnement dans lequel il se situe.

Ce parc accueillera jusqu'à 30 000 visiteurs par an.

Ce Parc propose aux visiteurs (scolaires, seniors, familles ..), de façon ludique, accessible et conviviale de découvrir des thématiques scientifiques et sociétales d'aujourd'hui sous un angle pédagogique, ludique, populaire, dans une halle couverte, de s'approcher d'animaux sauvages : daims, daines, faons, d'explorer la faune et la flore d'une tourbière.

C'est une exploitation agricole qui continuera à gérer les parcelles agricoles pour l'élevage des daims. Economiquement le projet prévoit 700 000 € d'investissements, et la création de 13 emplois directs (à plein temps et saisonniers), et un nombre équivalent d'emplois indirects.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il est possible d'être soumis aux autorisations suivantes :

- permis d'aménager
- ICPE
- loi sur l'eau

Elevage de Daims: nous détenons déjà la qualification nationale spécifique

Contexte foncier : voir annexe complémentaire 1 point 2.1

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La superficie totale (2,3 ha de tourbière et 7,03 ha de terres agricoles)	9,33 hectares
Une halle	850 m <sup>2</sup>
Un parc à daims clôturé	4.56 hectares
Un bâtiment d'accueil/boutique	140 m <sup>2</sup>
Une aire de pique-nique avec accueil possible d'un véhicule distribuant de la nourriture	250 m <sup>2</sup>
Des aires de stationnement pour véhicules légers et bus	100 places

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Sur la commune de Vézeronce Curtin (38510), sur des parcelles faisant l'angle de la route de Bougoin, route de Brailles.

Parcelles :

- 0652
- 0662
- 0665
- 1063
- 0666
- 0667
- 0668
- 0661

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5° 26' 16" 95 Lat. 45° 38' 43" 08

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 - Etang de Charray (communes de Sermerieu et Vézeronce Curtin)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tourbière de Gabo. Arrêté de protection biotope en Annexe complémentaire 4.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Monument Historique ne se trouve dans l'emprise du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tourbière de Gabo numéro 38RH0144. Nous sommes en lien avec Mr Monnet, chargé de mission Gestion des milieux aquatiques à la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, lequel nous a fourni des documents permettant de localiser plus finement la zone humide de Gabo (voir annexe complémentaire 3a et 3b)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé le 07/01/1993
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul site pollué a été identifié et est éloigné de l'emplacement du projet (Décharge de sables usés de fonderie, au Hameau de Charrray)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont L'Isle Crémieu (13 000 hectares) et Les Iles du Haut Rhône (275 hectares)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura besoin de matériaux de construction (Halle, bâtiment d'accueil, accès pour parking, clôture pour les daims...). L'aménagement du parking utilisera les ressources locales et la topographie des lieux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide (tourbière) étant en voie d'assèchement, la suppression d'arbres (peupliers, aulnes...) est prévue. Les plantes envahissantes seront éliminées (renouée du Japon) Le long de la route de Bourgoin, sur une longueur de 70 mètres et 6 mètres de large, défrichement d'un bois (420 mètres carrés).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur 1 % de la surface du projet, construction d'une halle de 850 mètres carrés et d'un accueil du public 140 mètres carrés. La tourbière sera réhabilitée après travaux de restauration Le parking sera perméable et réversible.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'un parc de taille médiane avec à terme, l'accueil de 30000 personnes par année.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a que très peu d'habitations autour, elles sont situées à l'opposé du parking, il n'y aura pas de flux de voitures sur la route devant ces maisons. Voir annexe complémentaire 1 points 4.1 et 4.2 Le lieu sera ouvert seulement en journée, et sera fermé au public plus de cinq mois par an (automne, hiver).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le parc à daims prendra la place d'un champ de vaches avec un chargement très inférieur à celui existant.</p> <p>Voir annexe complémentaire 1 point 7</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas prévu d'ouverture nocturne du parc.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets sont ceux de visiteurs, ils seront récupérés.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc à Daims est une exploitation agricole et remplace un champ à vaches. Seule la partie aménagement de la Halle et du parking entraîneront une modification de l'usage du sol (moins de 2% de la surface)

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Aménagements prévus :

- Sur la parcelle 0652, à proximité de constructions déjà existantes, les seules surfaces imperméabilisées, deux bâtiments de plain-pied :

Une halle couverte démontable d'une surface de 850 m<sup>2</sup> au sol et un petit bâtiment d'accueil/boutique de 140 m<sup>2</sup> au sol

- Toujours sur la parcelle n°0652, mais sans imperméabilisation du sol

Une aire de pique-nique avec accueil possible d'un véhicule distribuant de la nourriture à emporter

Des aires de stationnement pour véhicules légers et bus

- Une clôture haute et transparente rendra le troupeau de daims visible de la route. Elle est prévue pour laisser libre en bas le passage de petits mammifères.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est porté par des ingénieurs agronomes et des chefs d'entreprises ayant une sensibilité au développement durable et à la biodiversité.

Les services de la DDT, l'association LO PARVI, la chambre d'agriculture, le bureau d'études BURGEAP ont été consultés préalablement afin de réduire ou modifier les impacts éventuels.

Le projet n'a pas d'impact négatif significatif.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe complémentaire 1 sur le projet en général dont le contexte foncier au 2.1, les flux aux 4.1 et 4.2, les Daims au point 7  
Annexe complémentaire 2: CR Loparvi  
Annexe complémentaire 3a et 3b: définition zone humide avec Mr Monnet  
Annexe complémentaire 4 : Arrêté de protection biotope de la tourbière de Gabo

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Chapelle de la Tour

le,

30/01/2021

Signature

